

Bateau-promenade (BP) : bateau aménagé pour transporter des personnes autres que l'équipage ou le personnel de bord. Ils peuvent être équipés d'une cuisine et sont alors qualifiés de bateau-promenade avec restauration (BPR). Sont donc exclus de cette catégorie « restauration » les bateaux proposant, de manière ponctuelle, la restauration par un traiteur par exemple, car ils ne sont pas équipés d'une cuisine et d'une salle de restaurant.

Péniche-hôtel (PH) : bateau à passagers proposant des croisières dont la capacité est inférieure ou égale à 50 places (en moyenne, ces bateaux proposent 12 places). Les bateaux dont la capacité est supérieure à 50 places sont appelés **paquebots fluviaux (PF)**.

Coche de plaisance : bateau de location d'une longueur comprise entre 5 et 15 mètres. On distingue les locations habitables (LH) des locations non habitables (LNH). Les locations habitables proposent des séjours de plusieurs jours. Les locations non habitables se louent à l'heure, la demi-journée ou la journée. Il peut s'agir de bateaux électriques de plus de 5,5 m avec une motorisation supérieure à 9,9 cv. Les locations non habitables en plan d'eau fermé ne sont pas recensées dans la flotte.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

Fanny TESSUTO
Tel. 03 80 280 284 - Fax 03 80 280 300
f.tessuto@bfctourisme.com

L'Observatoire Régional du Tourisme dispose de résultats plus détaillés (par activité, par département).

Pour télécharger ce document : <http://pros.bourgognefranche-comte.com>

Un grand merci aux prestataires touristiques de Bourgogne-Franche-Comté pour leur participation à cette enquête ! On compte à nouveau sur vous pour la nouvelle enquête début 2021.

Source : Bourgogne-Franche-Comté Tourisme - Voies Navigables de France – enquête 2020



BFC TOURISME 360°

COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

OBSERVATOIRE DU TOURISME FLUVIAL



BILAN 2019 | JUIN 2020

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2019

1 330 km de voies navigables

Une offre fluviale toujours dominée par les coches de plaisance en termes de nombre de bateaux, et par les paquebots fluviaux en termes de capacité de passagers.

Péniches-hôtels

Augmentation du nombre de passagers de 28% par rapport à 2018 (+2001 passagers). Les étrangers restent la clientèle quasi exclusive de ce type de prestation puisqu'ils représentent 97% des passagers transportés.

Paquebots fluviaux

On note une augmentation de la flotte ayant sillonné la région par rapport à 2018 (+7 bateaux) se qui a engendré une progression de 7% des escales par rapport à 2018.

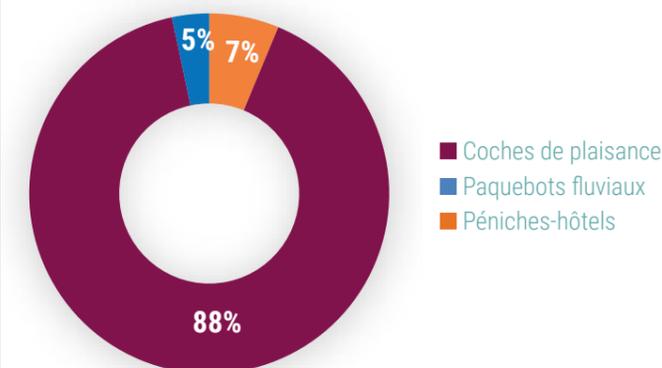
Coches de plaisance

Un très léger recul de la fréquentation de ce type de bateau avec -0,9 % de contrats vendu par rapport à 2018.

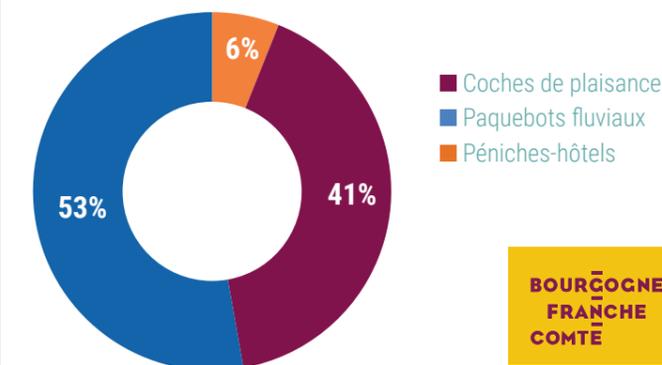
Bateaux-promenade

Bateau promenade : 172 290 passagers transportés par les bateaux ayant répondu à l'enquête (52%). Pas de comparaison possible par rapport à 2018 car le nombre insuffisant de répondant ne nous a pas permis d'obtenir des chiffres sur la filière.

Répartition de l'offre par type de bateau



Répartition du nombre de lits par type de bateau



LES PAQUEBOTS FLUVIAUX

2019 : **880 ESCALES** ENREGISTRÉES SOIT UNE AUGMENTATION DE 7% PAR RAPPORT À 2018 (+55 ESCALES).

La flotte qui sillonne le bassin Rhône-Saône est composée de **24 bateaux**.

Ces bateaux peuvent accueillir de **50 à 190 personnes**.

Ils ont effectué **880 escales** dans 7 ports (Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Chalon-sur-Saône, Tournus et Mâcon).

Cette augmentation s'explique par le fait que l'on dénombre 7 paquebots en plus entre 2018 et 2019

Répartition des escales par ville

VILLE	NOMBRED'ESCALES EN 2019	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2018
Saint-Jean-de-Losne	24	+4%
Seurre	2	+100%
Chalon-sur-Saône (3 ports)	342	+17%
Tournus	186	+1%
Mâcon	326	+1%

LES PÉNICHES-HÔTELS

2019 : **+28% DE PASSAGERS** TRANSPORTÉS PAR RAPPORT À 2018 SOIT **9 176 PASSAGERS** AU TOTAL*

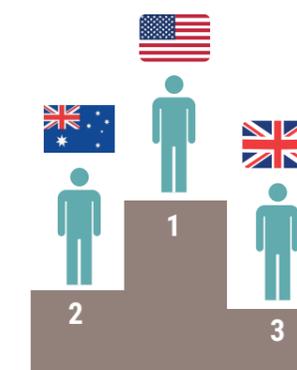
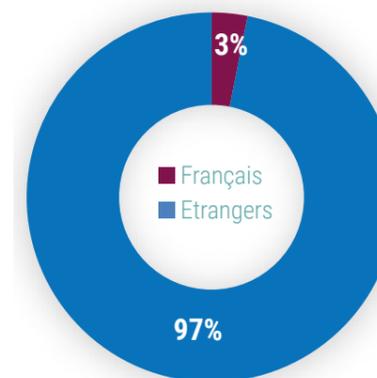
On compte **34 péniches-hôtels** en 2019 :

34 péniches hôtels naviguent en Bourgogne-Franche-Comté (Canal de Bourgogne, Canal du Nivernais, Canal de Briare, Canal latéral à la Loire, Saône, Yonne).

On enregistre une **augmentation de la fréquentation** des péniches hôtels de **28%** par rapport à 2018 soit **+ 2001 passagers**.

La durée moyenne d'activités sur la saison est de **30,3 semaines**.

Répartition des clientèles



*Données issues des prestataires ayant répondu à l'enquête (85,4%). Ces chiffres correspondent aux bassins Centre et Bourgogne et Rhône Saône et Franche-Comté

LES COCHES DE PLAISANCE

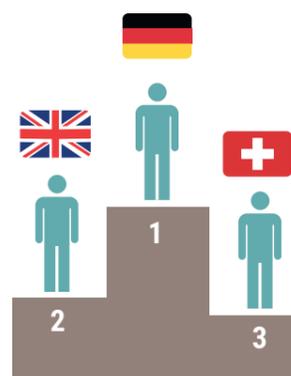
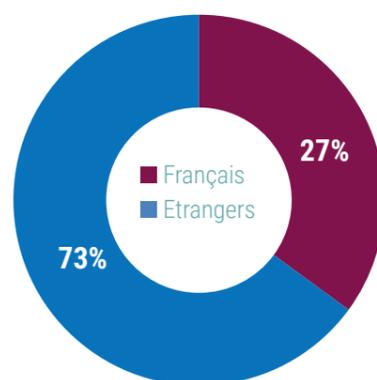
2019 : **29 250 PASSAGERS** TRANSPORTÉS, **6 500 CONTRATS** VENDUS SOIT **-0,9% PAR RAPPORT À 2018***

En 2019, l'offre de location de bateaux habitables s'établit à **414 unités**, soit **30%** de l'offre proposée au niveau national.

Les quatre opérateurs nationaux (Le Boat, Locaboat, Les Canalous et Nicols) restent les premiers exploitants.

Après une augmentation en 2018 (+1033 contrats) on note cette année **une diminution de la fréquentation française de 22,4%** soit -514 contrats. En revanche, **les clientèles étrangères** qui enregistraient un fort recul en 2018 (-1597 contrats) **repartent à la hausse** en 2019 (+10,7% soit +454 contrats). La durée moyenne d'activité sur la saison est de **34 semaines**.

Répartition des clientèles



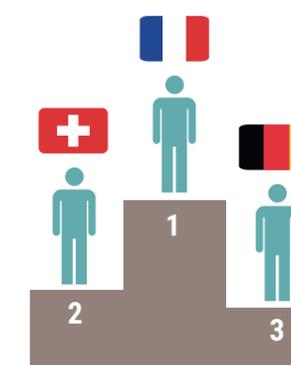
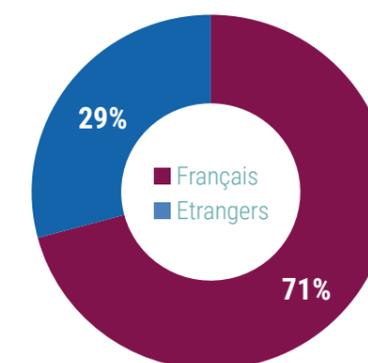
LES BATEAUX-PROMENADE

2019 : **33 BATEAUX PROMENADES** ONT TRANSPORTÉ **172 290 PASSAGERS**. LEUR DURÉE MOYENNE D'ACTIVITÉ SUR LA SAISON EST DE **30 SEMAINES**.

On compte **33 bateaux-promenade**, offrant 2 343 places assises en 2019, qui se répartissent de la manière suivante :



Répartition des clientèles



*Données issues des prestataires ayant répondu à l'enquête (95%)

*Données issues des prestataires ayant répondu à l'enquête (51,6%)